



INFOS JUDO 13

SEPTEMBRE 2024



CE LE BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ 13

COMITE13JUDO.FFJUDO.COM



DANS CE NUMÉRO

- P1 Le mot du Président
- P2 La nouvelle équipe dirigeant du Comité
- P3 La minute « culture judo »
- P4- A quoi sert la licence
- P5- AG élective fédérale
- P6- Formation lutte contre les dérives
- P7- Club Provence et Dojos été
- P8- Un été olympique
- P9- Une rentrée sportive
- P10-Forums des associations
- P11-Evénements à venir
- P12-Séances de travail techniques katas
- P12-Demandes de subventions
- P12- Petite annonce

Suivez notre actualité sur

https://www.facebook.com/comite13judo





Le mot du Président

Apres des Jeux Olympique à Paris où nos judokas Français ont tant brillé, une nouvelle olympiade commence.

Comme je m'y suis engagé lors de notre AG, nous devons faire aboutir au plus tôt plusieurs projets de notre programme :

Le sportif, tout d'abord, pour lequel nous allons tout mettre en œuvre pour que nos judokas soient les plus performants possible. Puis nous allons développer des activités pour les plus jeunes et favoriser les échanges entre clubs. Cela me semble une nécessité pour le développement de tous. Nous allons développer le judo dans les écoles, participer efficacement au projet « 1000 dojos » sur notre territoire. Enfin, nous allons vous aider à former vos jeunes et favoriser la transmission entre générations, former et aider vos bureaux dans le domaine administratif.

Grace à vous, à votre efficacité et votre engagement nous espérons pendant cette olympiade atteindre 15 000 licenciés pour notre département!

Bonne rentrée à tous.

J.F. Ringenbach



Nous vous rappelons que les Kits de rentrée, offerts aux clubs par France Judo, sont à retirer au siège du Comité 13. (1 kit par club).













2024-2028 - UNE NOUVELLE OLYMPIADE!

PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE DU COMITE AU SERVICE DES CLUBS

Président	RINGENBACH Jean François	president_comite13@ffjudo.com
Secrétaire Général	TELLO Benjamin	secretaire.general3@comite13judo.fr
Trésorier	AVRISANI Patrick	-
Vice Président - Responsable Sportif et arbitrage	JULIEN Davy	Julien.davy@orange.fr
Responsable des relations extérieures	VILLANUEVA Jean-Marc	Jmvilla@free.fr
Responsable Culture judo	PAGES Brigitte	commission-culture-judo@comite13judo.fr
Commission sportive	BARUCCHI Pauline	commission-sportive@comite13judo.fr
Président d'honneur	JULIEN Alain	alain.julien@comite13judo.fr
Commission Jujitsu	BALTAYAN Hervé	commission-jujitsu@comite13judo.fr
Commission Judo Handicap	CARDINALE Gino	commission-handicap@comite13judo.fr
Commission Judo Vétérans	DUBOIS Benjamin	commission-veterans@comite13judo.fr
Commission d'arbitrage	HADDAD Alexandre	commission-arbitrage@comite13judo.fr
Commission 1000 Dojos	HAMADOUCHE Claude	commission-mille-dojos@comite13judo.fr
Commission judo enfants	MESSAOUD Soria	commission-judo-enfants@comite13judo.fr
Commission assistance aux clubs	MICHON Pierre	commission-assistance-clubs@comite13judo,fr
Commission sport santé	PERROT Anne Marie	commission-sante@comite13judo.fr
Commission Katas	ROUX Alain	commission-kata@comite13judo.fr
Commission Judo écoles	TORRENTE Eric	commission-judo-ecole@comite13judo,fr
Conseiller sportif	PERRICONE Frédéric	
délégué de club	CARLES Robert	
délégué de club	BARUCCHI Pauline	-
délégué de club	DEMELAS Jean Marie	
Représentante des enseignants	LE NEVEZ Violetta	-

Le Comité tient à remercier tous les clubs qui se sont déplacés et sont venus voter le 1er juin dernier à Cabriès pour élire cette nouvelle équipe.

Une AG dirigée de main de maître par Alain Julien qui termine avec brio ses 4 mandats de président sous le regard admiratif de Stéphane Nomis président fédéral et de Magalie Baton secrétaire générale de France judo accompagnés de Lionel Gigli président de la ligue Sud.

Cette assemblée, pour célébrer la nouvelle Olympiade, a été suivie d'un repas champêtre.









LA MINUTE CULTURE JUDO

LE SAVIEZ-VOUS?

Plusieurs années après la création de la Fédération Française de Judo (en 1947), celle-ci s'est décentralisée par la création des ligues puis des départements bientôt appelés Comités.

La structuration de notre région s'est construite en regroupant les départements du Sud-Est de la France : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Corse, Bouches du Rhône, Var et Vaucluse. D'où son nom : Ligue du Sud-Est.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 Août 1975 la ligue Sud-Est a laissé place aux Ligues :

De Provence (Vaucluse, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Bouches du Rhône)

De Côte d'azur (Var, Corse et Alpes Maritimes).

En 2000 la Corse a pris son autonomie. Les ligues de Provence et de Côte d'Azur ont fusionné en devenant ligue PACA. Aussi appelé ligue SUD selon le souhait du Conseil Régional. Son premier président fut Michel Salzmann aujourd'hui décédé.

Les comités départementaux sont des Organismes Territoriaux Délégataires (OTD) de proximité chargés d'appliquer et de mettre en œuvre auprès des clubs la politique fédérale. Ils sont dirigés par le nombre d'élus déterminé par leurs statuts (13 pour les BdR) et organisés d'abord par un <u>bureau directeur</u> composé du président, du secrétaire général et du trésorier. Ce bureau est complété, dans le 13, par un <u>exécutif</u> composé du vice- président en charge du sportif et de l'arbitrage (Davy JULIEN), de la représentante de la culture judo et des grades (Brigitte M. PAGES), de l'élue en charge du sportif (Pauline BARRUCHI) et enfin celui des relations extérieures (JM VILLANUEVA). Le <u>Conseil d'Administration</u> est composé du bureau, de l'exécutif et des membres élus ou cooptés pour prendre en charge les différentes commissions (ju-jitsu, vétérans, arbitrage, etc). Les commissions ont pour rôle de développer, dynamiser, promouvoir leur domaine en lien avec le Conseillé Technique Fédéral (Fabien Pianfetti).

Lors de l'AG élective du 1^{er} juin 2024, une déléguée nationale (Pauline Barucci) a été élue pour représenter le département au niveau national avec le président. Trois délégués régionaux représentent les clubs des Bouches du Rhône au niveau ligue. Une élue (Violetta Le Nevez) représentera les enseignants auprès de la ligue PACA.

Chaque année Olympique, la loi impose de renouveler tous les Conseils d'Administration des associations sportives. Ainsi, l'AG du 13 s'est acquittée de cette tâche le 1^{er} juin, les représentants des départements ont élu le CA de la ligue PACA le 29 juin. Le bureau fédéral sera élu le 19 octobre prochain. Une nouveauté est apparue cette année : le vote par correspondance des clubs pour l'élection du bureau fédéral les 17, 18 et 19 octobre 2024. La procédure a été envoyée à tous les clubs.

Pour finir, il est intéressant de savoir que notre département comptait **12 840** licenciés dans 136 clubs au 31/08/2024. Parmi eux, **981** masculins et **199** féminines sont ceintures noires, **44** sont Hauts Gradés, **312** sont enseignants dont **179** actifs. (Evidement ces chiffres évoluent régulièrement).

A. Julien

Ces informations sont en grande partie issues du « Petit Samouraï raconte » que Brigitte Pagès, en charge de la culture judo et des grades au Comité 13 met à votre disposition sur notre site.

A QUOI SERT LA LICENCE ?

Nous rappelons que la prise de licence marque l'engagement du judoka à la fédération française de Judo, Jujitsu et D.A. Par cette licence, le judoka peut avoir accès, avec l'accord de son club, à toutes les manifestations proposées par la fédération et ses OTD (ligue et comité) : compétitions sportives, sélections, animations, stages techniques/sportifs, formations fédérales, voies d'accès pour le haut niveau. Il bénéficie aussi d'une couverture assurancielle pour la pratique du Judo Jujitsu D.A lui garantissant des conditions de prises en charges les plus concurrentielles.

Parallèlement, les clubs en adhérant à la fédération par le contrat qui les engage, doivent faire respecter les règles du contrat club, à savoir que tous les judokas ou personnes montant sur le tatami soient licenciés.

Cette règle est notamment valable pour :

- 1. Les enfants pratiquant l'éveil judo, baby gym ou toute autre appellation.
- 2. Les adultes pratiquant le Taiso, le jujitsu sous toutes ses formes :

Self défense, combat (avec ou sans judogi).

Le club s'engage aussi à :

- 🛮 Respecter et faire respecter par ses adhérents la Charte du judo français.
- ② Signer et Respecter le Contrat d'Engagement Républicain (une fois signé il doit être transmis à la FFJDA et être annexé aux statuts de l'association).
- 2 S'acquitter des obligations qui résultent de son affiliation et à payer la cotisation club fédérale et à faire prendre une licence à tous ses adhérents.
- Participer aux activités fédérales techniques, sportives et statutaires,
- 2 Communiquer à la FFJDA toutes les informations utiles à sa mission,
- 2 Participer activement à la vie fédérale sur la base du principe d'entraide et de prospérité mutuelle,
- Remplir les obligations qui pèsent sur toute association au regard des pouvoirs publics,
- 🛮 Mettre à jour son espace club à la suite de toute modification intervenue dans son organisation

Le comité 13 en tant qu'OTD, proche des clubs, accompagne tous les clubs dans leurs démarches sur demande auprès du président, du CTF ou du secrétariat.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE FEDERALE du 17 au 19 octobre 2024



Comme vous le savez, du 17 au 19 octobre 2024 se tiendra l'Assemblée Générale Elective de la FFJDA, sous forme de consultation numérique.

Les Présidents de clubs, ou leurs représentants licenciés et dûment mandatés, font partie du collège "clubs".

Pour rappel, chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences qu'il détient pour l'année sportive précédant l'assemblée générale et arrêté au 31 août de la saison précédente, soit au 31 août 2024, selon le barème suivant :

- 1 voix de droit attribuée aux clubs de 4 licences et plus ;
- de 51 à 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche complète de 50 ;
- au-delà de 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche complète de 100..

À ce titre, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre sur votre Extranet – CLUB et de rentrer l'identité du représentant de votre club qui votera à l'AG élective mi-octobre.

Procédure de vote

Dans le cadre de l'AG élective fédérale qui aura lieu du 17 au 19 octobre 2024, nous portons à votre connaissance que les listes d'émargement des membres délibérants sont élaborées d'après les contrats club que vous avez rempli.

En accédant à l'onglet « DISPOSITIFS FEDERAUX » dans votre espace extranet CLUB puis en cliquant sur « AG ÉLECTIVE FÉDÉRALE », vous pourrez visualiser le nom du président de votre club qui a été enregistré.

Pour confirmer l'inscription du représentant de votre club présent, vous devez :

- 1. COCHER la case « inscription » située à droite du nom. ou AJOUTER UN AUTRE REPRESENTANT si le président n'est pas disponible.
- 2. VERIFIER l'adresse mail et le numéro de téléphone de la personne sélectionnée. (/!\ Données importantes pour pouvoir voter)
- 3. VALIDER.

Dans le cas où le contrat club ne serait pas à jour, il vous appartiendra de nous en informer afin que nous puissions régulariser la situation dans les meilleurs délais.

Le représentant de votre club, présent à l'AG, devra être, au plus tard, validé pour le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 – 23h59

Les représentants devront impérativement être titulaires de leur licence FFJDA pour la saison 2024/2025 pour siéger et voter à l'Assemblée Générale.

Pour toute question, merci de contacter le service juridique de la FFJDA : juridique@ffjudo.com 2 Lignes directes : 01 40 52 16 37 / 01 40 52 16 32

LUTTE CONTRE LES DERIVES—FORMATION OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que les dirigeants et enseignants de clubs sont dans l'obligation de suivre cette formation. Elle s'articule en 2 modules :

Module 1-Ethique et déontologie :

Public cible : dirigeants, enseignants et référents de structures associative

- ⇒ Appréhender le cadre légal en matière de lutte contre les dérives
- ⇒ Connaitre ses obligations en tant que responsable et encadrant d'une structure associative
- ⇒ Comprendre les différents enjeux
- ⇒ Identifier les bons comportements à adopter face à une situation
- ⇒ Intégrer la prévention des dérives dans une démarche globale de prévention des violences

Module 2 - Lutte contre les violences :

Public cible : dirigeants, enseignants et référents de structures associatives ayant validé le module 1 Ethique et déontologie.

- ⇒ Appréhender le cadre légal en matière de lutte contre les dérives
- ⇒ Connaitre ses obligations en tant que responsable et encadrant d'une structure associative
- ⇒ Reconnaitre les différents types d'infraction
- ⇒ Identifier les bons comportements à adopter face à une situation

Moyens et méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Etudes de cas concrets

Formation 100% à distance

Questionnaire d'évaluation

Durée: 4 heures (2 heures par module)

Formation payante : 80.00 € - Prise en charge possible.

Tous les renseignements et inscription sur :

arge possible.

FRANCE

https://dojoacademy.fr/course/lutte-contre-les-derives/#1643120473360-d8800ec5-f73d

LE CLUB PROVENCE - JUILLET /AOUT / SEPTEMBRE

Pour fêter les JO en France, le <u>département13</u> a organisé une cérémonie d'ouverture le mercredi 24 juillet, à l'Atrium du Conseil départemental . Notre Président, Jean François Ringenbach était présent.

Cette cérémonie a été l'occasion de déclarer l'ouverture du « Club Provence 2024 ». Ce club a proposé sur 19 dates, des mois de juillet, aout, et septembre, des ateliers judo. Ceux-ci ont été animés, à tour de rôle, par Michel Conte, Maxime Roul, José Bon, Serge Ribot, Éric Kuigang, Tiphaine Fayette.

Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.







OPERATION « DOJO ÉTÉ »









Merci aux clubs qui ont ouvert leurs portes à nos licenciés pendant la trêve estivale. Un moment de partage, toutes générations confondues, ,avec les judokas des clubs voisins et amis.



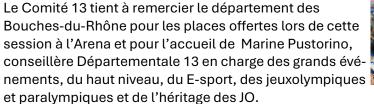


UN ÉTÉ OLYMPIQUE!



DES JEUX HISTORIQUES! 14 judokas engagés, 10 médailles... Record battu! Nos Bleus terminent première nation au nombre de médailles remportées.

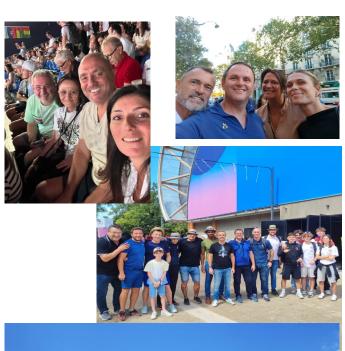
Le Comité 13 était représenté lundi 29/07 matin aux Jeux olympiques de Paris 2024 par Benjamin Dubois, Élu à la commission vétérans.





Une journée de fête pour les clubs du <u>Comite 13 JUDO</u> qui étaient présents aux jeux olympiques dimanche pour les catégories -52kg et - 66kg. Le matin a la Fan Zone à INJ et l'après-midi à l' Arena au champ de Mars. Merci au nom de tous les clubs a <u>France Judo</u> pour les invitations.

Revivez les plus belles images et les plus beaux combats sur notre facebook!







Sans oublier le **Para Judo** qui remporte pour la France : 2 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

UNE RENTREE SPORTIVE

Depuis plusieurs années le Comité propose, fin août, un stage de judo aux jeunes du département.

Ce stage s'est tenu au Creps d'Aix en Provence du 26 au 30 août dernier. Une soixantaine de jeunes y ont participé et sont ainsi prêts à aborder cette nouvelle saison!

Bravo et merci à l'équipe encadrante pour son professionnalisme et pour la qualité de son enseignement.









STAGE NATIONAL DE RENTREE—LIGUE SUD— 31/08 ET 1er/09—STE TULLES







En présence d'Alexandra Sorriano pour France Judo.

LA RENTREE DES CLUBS—FORUMS DES ASSOCIATIONS





































































EVENEMENTS A VENIR













SEANCES DE TRAVAIL TECHNIQUE KATAS

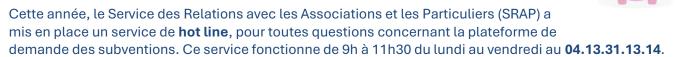
A compter du 1er octobre et tous les mardis matins de 10h à 12h, (hors vacances scolaires) le dojo de St Joseph, situé dans les locaux de la mairie des 13ème et 14ème arrondissement (72, rue Paul Coxe 13014) accueille tous les judokas qui préparent un grade ou simplement veulent améliorer ou maintenir leur bagage technique. Le travail y est libre, convivial et basé sur l'entraide mutuelle.



Si vous êtes libre le mardi matin, venez vous joindre au groupe !"

DEMANDES DE SUBVENTIONS—DEPARTEMENT 13

Les associations ont jusqu'au **MERCREDI 15 JANVIER 2025** pour déposer leur demande et bénéficier d'un traitement prioritaire. La date limite de dépôt et de complétude des dossiers est fixée au LUNDI 30 JUIN 2025.



DEMANDES DE SUBVENTIONS—VILLE DE MARSEILLE

La campagne est ouverte. Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2024

Sur le site de la ville

Deux types de subventions peuvent être sollicités :

- Au titre du fonctionnement
- Au titre d'une action spécifique

Par ailleurs, un appel à projets sera ouvert au premier trimestre pour soutenir les projets dans le domaine prioritaire de : **L'égalité Femmes–Hommes dans le sport.** Nous vous invitons à déposer vos demandes d'aide à l'action concernant cette thématique dans le cadre de cet appel à projets. Le soutien financier aux actions dans ce thème sera apporté exclusivement dans le cadre de cet appel à projets.

Vos correspondants à la Direction des Sports sont à votre disposition pour vous orienter dans vos démarches : Par e-mail : dollivier@marseille.fr ou sports-subventions@marseille.fr ou par téléphone au **06 32 28 94 66**

En cas de problème technique, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante :

guichetdemandesubvention@marseille.fr ou appeler le 04 91 14 62 71 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

PETITE ANNONCE

L'AFASEC académie de Cabriès recherche pour sa salle de sport 30M2 de tatamis à la vente ou à donner.

Contact: nsevere@afasec.fr